

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire destiné à allouer une subvention extraordinaire de 230 000 francs pour soutenir le projet «U.ZN» dans le cadre des 20 ans de l'association L'Usine.

Rapporteuse : Mme Florence KRAFT-BABEL

La commission s'est réunie par deux fois sur cet objet les 23 avril et 5 mai 2009 sous la conduite de Mme Anne CARRON – CESCATO. Les notes de séances ont été prises par Mme Marianne CHERBULIEZ que nous remercions de son travail et de sa diligence.

Préalablement, la commission avait reçu des permanents de l'U.ZN à leur demande qui avaient souhaité venir nous présenter leur projet. Dans la mesure où celui-ci est au cœur du débat, il sera rapporté en préambule. Le document de présentation discuté étant intégralement publié dans la PR – 697 il ne sera donc pas à nouveau mis en annexe.

Séance du 22 janvier 2009

Audition de Mmes Albane SCHLECHTEN, Marcelle JRAEGGER, Stéphanie GAUTIER, M. André JOYE, permanents de l'U.ZN.

La présentation débute avec un Powerpoint qui retrace l'histoire de l'U.ZN, de ses débuts idéalistes et autofinancés jusqu'à aujourd'hui où les diverses associations réunies reçoivent globalement 685'000.-francs par année de la Ville, subventions en nature non comprises.

Un commissaire demande quelle est la durée du projet éphémère ? Son Coût ?

Il lui est répondu qu'il couvrira le dernier week-end d'août au dernier week-end du mois d'octobre 2009. Le coût avoisine les 720'000.-francs dont 220'000frs proviennent de l'Usine et 500'000frs sont externes.

Un commissaire demande si le choix d'un projet qui déborde encore sur le domaine public est une option réaliste et responsable lorsque l'on connaît les problèmes de drogue et de bruit aux abords de l'Usine, qui font déjà l'objet de pétitions?

Il lui est répondu que les usagers aimeraient sortir de l'image réductrice d'une maison autour de laquelle il n'y aurait que des nuisances et présenter avec ce projet le volet culturel de leurs activités et les faire partager avec les habitants du quartier. Que la question du trafic de drogue est de la responsabilité de la Ville et non la leur.

Un commissaire s'étonne de ce que l'Usine ne prenne pas ses responsabilités de gestionnaire des lieux pour assumer les conséquences de leurs activités, notamment à la sortie de leurs manifestations et aux abords du bâtiment, en se bornant à se défaire sur la Ville qui a du mettre en place une médiation.

Un commissaire s'inquiète des installations type échafaudages et de leur sécurité ?

Plusieurs commissaires étant également inquiets à ce sujet, nous y reviendrons ultérieurement.

Un commissaire s'interroge sur la fin du prêt à usage à l'Usine ?

Par ailleurs il engage les responsables à prévenir de possibles oppositions en faisant sans tarder les démarches nécessaires tant sur le plan administratif qu'auprès des habitants du quartier.

Pour le prêt à usage, il lui est confirmé que celui-ci arrive bien à échéance l'an prochain. Pour les risques d'opposition, ils ont l'intention d'intéresser les gens du quartier.

Une commissaire s'étonne de ce que pour un événement dont on connaissait depuis longtemps la date, ils n'arrivent que si tard pour nous le présenter ?

Il lui est répondu que l'idée n'a germé que l'été dernier.

Une commissaire ne souhaite pas se prononcer sur la qualité artistique du projet. En revanche, elle s'étonne de ce qu'il est fait une religion à l'Usine que de renoncer à la recherche de fonds auprès de privés alors que celle-ci est requise pour toutes les autres associations ?

Il lui est répondu d'une part que le collectif ressent de la gêne à recevoir des fonds privés, quelque chose comme une privation de liberté, et que, d'autre part cela correspond à un choix philosophique et une volonté.

Une commissaire demande si l'Usine a déjà contacté le DIP et le DC ?

Il lui est répondu que P. Mugny est au courant du projet et qu'un soutien a déjà été demandé à Ch. BEER.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'il adviendra de la structure achetée après la manifestation, si elle sera recyclée?

Il lui est répondu que, concernant les échafaudages, il s'agit d'une location et que pour le bois et le matériel lumière et son, ils appartiendront à l'Usine.

Discussion de la commission : De nombreuses questions étant posées sur la sécurité des installations, la commission vote l'audition du collectif EXYZT, responsable du projet architectural. Par ailleurs au vu des craintes des nuisances supplémentaires que la réalisation de ce projet entraînerait auprès des habitants du quartier qui ont déposé plusieurs pétitions, la commission vote également l'audition de représentants du groupement des habitants de la rue du Tir et de la coopérative du Rhône.

Séance du 23 avril 2009

Audition de M. André Koenig, architecte en charge du projet U.ZN, ainsi que M. Pierre Schneider, architecte d'EXYZT.

M. Scheider présente à la commission l'ouvrage éphémère, qu'il a conçu pour cet anniversaire. Il s'agit d'une enveloppe style échafaudage qui recouvrira l'extérieur du bâtiment de septembre à octobre 2009. Le projet s'articule autour d'un élément vertical, une tour de circulation, laquelle permettra l'accès au toit de ce bâtiment, lequel fournit une vue magnifique sur la ville. Il est prévu d'en faire un lieu de rencontres.

Il explique qu'il est artiste, de statut, et architecte de formation, qu' EXYZT est un collectif créé par 5 architectes, qui ont une formation et cultivent un regard créatif d'architectes sur des situations urbaines. Ils font des constructions éphémères depuis 5 ans. Il travaille avec une compagnie d'échafaudages, Layher qui possède des filiales dans de nombreux pays.

Qu'ils envisagent de collaborer avec cette entreprise sur ce projet, en raison de critères techniques, car ils sont le numéro un, en matière d'échafaudages. Il présente à la commission une esquisse et précise que la prochaine étape sera d'obtenir les contrats de sécurité, d'accessibilité et de jauge. Pour ce faire, un rendez-vous est fixé entre M. KOENIG et le service de sécurité, afin d'analyser les contraintes constructives du lieu et les normes d'accessibilité.

La PRESIDENTE demande combien de temps prend cette étape ?

M. SCHNEIDER répond qu'un délai de 15 jours, au maximum, permettra de clarifier ce point.
Il

Un commissaire demande si, par rapport au marché public, ils sont dans les normes, avec un total de 250 000 F ? Il souhaite aussi savoir s'ils engageront des professionnels genevois.

M. SCHNEIDER répond qu'il préfère travailler avec les ingénieurs de Paris, qu'il connaît bien. Ceux-ci lui fourniront le plan définitif. Quand au matériel, il sera loué à Layher et le montage sera fait par une entreprise d'échafaudeurs locale. A ce stade, il y aura une mise en concurrence, sur le marché. Par ailleurs, il précise que, concernant le coût de l'ouvrage, l'enveloppe physique ne représente pas l'intégralité des frais, qu'il faut y ajouter l'électrification, la mise en lumière et aussi une programmation. Il reconnaît que le projet est assez ambitieux puisqu'il l'estime à environ 60 tonnes la masse d'échafaudages requise ce qui représente en terme de construction pure, un budget de quelques 100 000 à 120 000 euros.

Une commissaire demande des précisions sur les modules.

M. SCHNEIDER explique que la structure sera mixte, comportant des modules ouverts, sur le toit, et des modules probablement flexibles, selon lui, dans les espaces d'exposition. Cela sera variable, en fonction du contenu artistique du module concerné. La structure sera la plus ouverte possible et ne sera fermée ou couverte que lorsque cela sera nécessaire.

Il pense que la programmation sonore et musicale se fera plus à l'intérieur du bâtiment qu'à l'extérieur. Quand à leur recyclage, le matériel loué sera rendu et le matériel acheté par la Ville sera à disposition de l'Usine qui en fera ce qu'elle souhaite.

Une commissaire pose la question des délais de demande d'autorisation auprès du DCTI. par rapport à la sécurité et aux autorisations de construire.

M. KOENIG dit que le rendez-vous aura lieu prochainement.

Un commissaire s'inquiète de l'importance de la structure. Il demande si la sécurité totale est assurée. Il note que les échafaudages sont normalement destinés aux ouvriers alors qu'il va en l'occurrence devoir être pratiqué par un large public, par exemple avec des enfants. Il ne veut pas que des accidents se produisent.

M. SCHNEIDER répond qu'il a les mêmes intérêts que le commissaire, à savoir que le projet soit sécurisé et validé par des bureaux d'ingénieurs. Il souligne que, sur d'autres projets qu'il a réalisés, il y a eu du monde et il n'a jamais eu d'accident. Il précise que, si la structure est éphémère, la construction n'en sera pas bâclée pour autant.

Une commissaire aimerait savoir comment s'est arrêté le choix sur ce projet ? Si EXYZT avait fait plusieurs propositions ?

M. SCHNEIDER répond qu'historiquement, il a rencontré des personnes de l'U.ZN dans le cadre du Mapping festival, en se faisant alors inviter en tant qu'artistes intervenants, avec

d'autres architectes de son collectif. Qu'ils ont été émerveillés par ce bâtiment et sa situation à Genève. Il a une grande considération pour ce bâtiment de l'Usine, permettant ce genre d'activités en plein centre ville et une vraie affection pour ce lieu. De là a germé le projet, ce projet.

D'autres commissaires s'inquiètent sur la sécurité des installations et demandent que la commission soit tenue au courant des conclusions du rendez-vous avec le DCT

Séance du 23 avril 2009, relevée

Audition du Groupement des habitants de la rue du Tir, représenté par MM. Marco PEZZETTI et Claude TROLLIET.

M. PEZZETTI indique que, suite à des cas de violences vers l'Usine, ils ont déposé une pétition. Il précise que, sans vouloir arrêter la vie culturelle associative, il pense qu'il faudrait pouvoir lui mettre des limites, par exemple horaires qui permettraient de garantir le calme vers minuit ou une heure du matin, non vers 7 ou 8 h. La confusion entre culture alternative et discothèque les dérange. Il observe à ce titre qu'il y a dégradation dans le canton de Genève en matière de fréquentation et de bruit dans les quartiers.

Une commissaire demande ce qu'ils pensent du projet proposé pour les 20 ans ? S'il peut être positif pour le quartier ou le contraire ? Qu'en est-il de la médiation organisée par la Ville ?

M. PEZZETTI répond qu'il n'a rien contre les personnes du Spoutnik, mais qu'il est opposé aux manifestations après minuit. Pour la médiation, M. TROLLIET la qualifierait plutôt de farce, car elle n'a permis de régler que des problèmes périphériques mais aucun problème de fond, à savoir le bruit dans le quartier. Ce sont la sortie et tout ce qu'il y a autour de la boîte de nuit, qui posent problème, avec aussi une certaine insécurité, liée à consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants. Il indique qu'il a de la peine à avoir un avis sur le projet. Dans le cas où il risque de renforcer l'activité sur la place, après minuit, il dit clairement ne pas être pas favorable à un tel projet.

La PRESIDENTE demande s'ils ont eu une concertation, relative à ce projet, de la part des gens de l'Usine ?

M. TROLLIET répond que lui-même et M. PEZZETTI ont vu ce projet, lorsque la PRESIDENTE le leur a envoyé, et admet qu'il a à peine eu le temps de le lire.

Un commissaire résume la situation et le projet en question. Il souhaite savoir, au moment où l'autorisation de construire sera déposée au DCTI, s'ils avaient l'intention de faire recours ?

M. TROLLIET répond qu'il n'y a pas eu de concertation, pour l'instant. Il ajoute qu'il ne va pas se battre contre ce projet. Il note que ce projet ne change rien à la situation existante. Il pense simplement que, durant 2 mois, la situation sera encore pire que ce qu'elle est actuellement.

Une commissaire demande ce que la commission devrait émettre comme recommandations pour que cet événement puisse se réaliser pour le contentement de tous ?

M. PEZZETTI pense que, si la Ville mettait, dans les clauses, que le lieu ne peut pas être exploité après minuit, les gens de l'Usine ne pourraient pas avoir la discothèque, du moins

pas après une certaine heure. M. TROLLIET pense qu'il y a des dispositions utiles à prévoir, pour ce projet et relève sa préoccupation de la sécurité et du calme, dans le quartier. Il conclut que minuit lui semble une heure raisonnable, pour cesser les nuisances sonores. Il a compris qu'il n'était pas certain que l'utilisation de la structure ne soit que diurne. Il relève que des mesures de bruit ont été réalisées en fin d'année dernière et que le résultat était de **110 décibels**, soit bien au dessus des limites maximales autorisées. Il convient donc de mettre des limites et surtout de les faire respecter.

M. TROLLIET répète encore que l'association n'a pas été consultée et que ses membres n'ont ainsi pas pu parler de ce projet.

Un commissaire se dit vivement choqué de ce que la médiation de la Ville ait été qualifiée de farce. Sa préoccupation est de savoir s'ils vont faire opposition à ce projet.

Une commissaire souhaite savoir, si, dans l'hypothèse où un tel événement devait avoir lieu si des mesures de présence supplémentaires les sécuriseraient.

M. TROLLIET remarque que, durant un certain temps, en fin d'an dernier, la présence policière a quelque peu été renforcée, mais ajoute qu'il s'agit toujours du jeu du chat et de la souris. Il a le sentiment que cette présence accrue a pris fin, il y a quelques temps.

M. PEZZETTI dit qu'ils sont venus ici pour leur expliquer la situation. Que, en l'état, ils sont défavorables au projet, mais ne vont pas déposer plainte contre la Ville. Il constate que les commissaires vont accepter de financer quelque chose qui va empirer la situation.

Séance du 7 mai 2009

Audition de Mme Anne –Michèle STUPF, représentante de la coopérative du Rhône.

M. Michael von MANDACH, excusé, pour des raisons professionnelles

Mme STUPF remercie la CARTS d'avoir décidé d'auditionner la Coopérative du Rhône, qui représente nombre d'habitants. Elle précise que les coopérateurs ne faisaient pas partie des pétitionnaires durs, lesquels demandaient la fermeture de l'Usine à minuit, mais ils suggèrent de déplacer certaines activités qui rendent la vie de quartier difficile. Elle ne va pas se prononcer sur la qualité artistique du projet, mais sur la pertinence de celui-ci, par rapport au lieu, au contexte et au coût.

Mme STUPF remarque que le quartier est en train de se densifier, au niveau des aspects touchant à la culture. Elle salue ici la rénovation des Halles de l'Ile, qui est un lieu magnifique. Il y a aussi la Barge qui, depuis quelques années, s'installe à la belle saison au bord du Rhône et constitue un endroit très sympathique. Elle relève qu'il y a eu des difficultés avec l'Usine, et que, si les choses vont mieux aujourd'hui, tout n'est pas résolu. Des choses ont été faites, mais la situation n'est pas encore stabilisée.

En analysant la proposition, elle note que, dans la première phrase de l'exposé des motifs de cette PR-697, l'Usine souffrirait d'un problème d'image. Elle note quand à elle, à la lecture du projet, rien ne la convainc que ledit projet va améliorer cette image de l'Usine. Elle constate que de mettre en valeur un savoir-faire transculturel est une bonne chose, mais que le projet ne traite pas de cela. Elle estime que ce projet est une coquille, dont le remplissage ne répond pas aux attentes. Ce n'est pas un projet digne d'une telle association qui demande

des sommes importantes. Il manque, dans ce projet, des garanties de programme et d'utilisation.

Mme STUPF aborde ensuite l'aspect sécurité. Etant elle-même architecte, elle se demande si la construction d'un bar sur le toit est faisable. Par ailleurs le projet ne donne aucune garantie de sécurité, ni par rapport au bruit, ni par rapport aux nuisances. Interrogée sur son appréciation de la pertinence du projet des 20 ans, elle relève que certaines explications sont un peu vides de sens.

- Elle note que le projet tient en un seul paragraphe.
- Elle le lit et se demande quelle est la plus-value pour le quartier.
- Elle observe que : Faire évoluer les préjugés, dans un quartier qui se plaint de certaines nuisances, semble difficile si les organisateurs de la manifestation proposent des animations nocturnes.
- Elle remarque encore qu'une culture alternative ne devrait pas être une culture qui demande 500 000 F au contribuable, pour faire la fête !
- Elle croit que la culture alternative doit avoir un projet bien ficelé, qui peut certes requérir des autorisations, mais qui doit faire au mieux et avec un minimum de fonds publics.
- Elle pense que, dans le cas présent, il ne s'agit pas de culture alternative et que les responsables ne sont plus en phase de défendre une véritable culture dite alternative.

Un commissaire demande si elle a pris part à la médiation.

Mme STUPF répond que son mari y a pris part et qu'elle a, elle-même, eu des retours, du fait qu'elle est membre de Pro-Coulou et qu'ils ont vu des changements dans le quartier. Elle note qu'avec pareille gestion, elle a des doutes quant à la viabilité de l'Usine.

Un autre commissaire a entendu ses préoccupations, relatives à la sécurité et lui demande, si, avec l'assurance que les normes de sécurité soient respectées, ce projet lui semblerait intéressant.

Mme STUPF répond que la localisation reste problématique. Elle précise qu'elle a une formation d'architecte et ne peut pas croire en la faisabilité de cette construction. Elle peut donc difficilement se prononcer. Elle ajoute que, pour les habitants du quartier, il est exclu de mettre des structures sur le toit. C'est un bâtiment protégé. De plus, elle voit mal comment ce projet serait réalisable, en quelques mois.

Un commissaire demande si la Coopérative du Rhône ne va pas faire opposition à ce projet ? Mme STUPF indique qu'en l'état, ils n'ont pas imaginé que la Ville puisse rentrer en matière. Si celle-ci rentrerait toutefois en matière, il y aurait une discussion, dans le concret. Elle répète qu'elle n'a pas imaginé que la Ville puisse courir le risque de mettre en péril le fragile équilibre, qui est en train de s'instaurer entre l'Usine et les habitants du quartier.

Un commissaire remarque qu'elle a justement évoqué la question de la plus-value pour le quartier. Il demande si ce projet, et cet aspect en particulier, ont été discutés avec les associations de quartier ?

Mme STUPF répond que personne n'est au courant de ce projet et qu'elle en a elle-même eu vent, que par la CARTS. ! Seule Pro-Coulou est au courant, car cette association organise la Rue est à vous avec l'Usine, en septembre également. **Elle conclut que ce projet n'a pas fait l'objet de concertations de quartier.**

Un commissaire relève la finesse de l'analyse de Mme STUPF.

Il entend qu'elle craint que cette manifestation n'augmente les nuisances dans le quartier. Il demande si les autres membres de la coopérative partagent son point de vue ?

Mme STUPF répond qu'elle fait partie des modérés. Elle croit que la culture fait partie de la cité et que c'est un choix d'habiter en ville et d'accepter, par là même, également ses nuisances. La mixité est intéressante. Elle imagine que d'autres habitants du quartier auront probablement un point de vue bien plus virulent que le sien. Dans la première réunion de médiation, elle relève qu'il y avait des membres de la Coopérative, assez jeunes, mais aussi des personnes plus âgées. Elle note encore qu'au sein de la Coopérative, il y a des personnes qui fréquentent l'Usine.

Une commissaire remercie Mme STUPF pour sa franchise, ses propos modérés et une analyse pertinente de la situation. Elle demande à Mme STUPF, si, dans le cas où le projet était assorti de recommandations relatives à la sécurité, aux horaires, au bruit et autres nuisances, elle pense qu'il pourrait se concrétiser ?

Mme STUPF répond qu'elle estime sincèrement que cela ne serait pas possible. Connaissant l'avis des autres membres de la Coopérative ou de Pro-Coulou, elle pense qu'il y aurait un levier de boucliers, dans le contexte actuel. Il y aurait une incompréhension, face aux progrès des relations entre les habitants et l'Usine et au bon vouloir de chacun. Ils essayent de construire quelque chose et, en même temps, se mettrait en place un projet qui risquerait de casser cela.

Cette commissaire poursuit en demandant si, tout en sachant que beaucoup de choses se passent dans le quartier, cette structure qui ne va durer que 2 mois était présentée de manière adéquate aux habitants du quartier par l'Usine ou les autorités, cela favoriserait la réalisation du projet ?

Mme STUPF répond que, si le CM décide de voter cette subvention, il est indispensable que cette information se fasse. Elle indique, par exemple, que les habitants du quartier ne reçoivent jamais rien, comme documentation, en ce qui concerne la programmation de l'Usine. Elle répète que, si le CM va dans ce sens, il faut que cela soit assorti d'une information, mais que l'on ne peut pas exclure le fait que cette information entraîne forcément des oppositions.

Un commissaire a ressenti une certaine crainte, de la part de Mme STUPF et de la coopérative, concernant la Rue est à vous, que l'Usine s'empare, petit à petit, du quartier, et imposent une manière de vivre. Il imagine que l'événement des 20 ans y contribuerait.

Mme STUPF signale que la Rue est à vous est un vrai projet de concertation de quartier. Elle donne l'exemple de la manifestation, aux Pâquis, laquelle rencontre un franc succès. Elle relève que, pour un quartier qui n'a pas une identité claire, comme c'est le cas de la Jonction, l'organisation d'un tel événement est un vrai challenge. L'idée est d'ouvrir la manifestation aussi à des personnes plus âgées, en organisant notamment un thé dansant ou d'autres

animations qui leur soient destinées. Elle sait que la première année ne va probablement pas constituer une vraie réussite mais qu'il y a des idées intéressantes, portées par tous.

Elle s'attendait, de la part de l'Usine, qu'elle fasse une demande pour cette manifestation, voire qu'elle prévoit une ouverture de l'Usine, durant cette manifestation, aux habitants du quartier, pour démystifier cette image négative qu'elle véhicule. Elle a ainsi été étonnée de recevoir ce projet, qui porte sur les mêmes dates.

La PRESIDENTE ouvre la discussion

Elle relève que divers courriers ont rassuré la commission quand à la sécurisation du projet et que le DCTI s'est prononcé sur ce sujet.

Une commissaire a bien lu le courrier du DCTI, lequel ne fait toutefois pas mention de l'utilisation du toit. Elle note qu'à St-Gervais, à chaque fois qu'il y avait une manifestation sur le toit, il y avait beaucoup de normes et de limitations à respecter. Elle s'étonne que cela n'ait pas été soulevé par le DCTI.

Un autre commissaire annonce que l'audition du concepteur de ce projet, lors d'une précédente séance, ne l'a absolument pas convaincu. Les propos des habitants auditionnés vont tous dans le même sens, soit une méfiance, un refus, une mise en garde du politique contre une décision, qui risque de rompre le travail en cours et le processus de médiation. Il reconnaît qu'il s'était d'abord exprimé en faveur du projet, mais qu'après ces auditions, il n'y est plus favorable.

Une commissaire indique avoir confiance en ce projet. Elle se dit satisfaite de l'audition de l'architecte d'EXYZT. Il s'agit d'un beau projet ; l'Usine propose un bel anniversaire. Elle imagine qu'ils vont détailler le projet et note que des autorisations qui vont encore être délivrées. Elle pense que ce projet est très novateur. A la lecture de la lettre de Pro-Coulou, laquelle est une organisation faîtière du quartier, elle est très satisfaite. Elle constate que ses membres ont été mis au courant. Elle note encore que Pro-Coulou a fait des propositions d'horaires, avec l'Usine, et pense que celles-ci seront appliquées. Elle conclut en disant qu'elle est favorable à ce projet.

Une commissaire socialiste indique que elle et son groupe sont un peu ennuyés : Plus il y a eu des remarques, lors des auditions, plus ils s'interrogent. Elle relève que les recommandations du DCTI vont engendrer des coûts supplémentaires et se demande par qui ils seront pris en charge ? Elle soulève un autre problème, à savoir que, si les commissaires votent ce soir cette subvention de 230 000 F, il convient de se souvenir de la motion relative à la demande de déficit de 100 000 F. Son groupe propose donc, à ce stade, de s'abstenir ce soir, surtout par rapport au montant attribué et à ce que va décider la Commission des finances. Hier, elle a demandé l'état du budget de ce projet et le même montage lui a été redonné. Il lui semble que ce montage se fait un peu au jour le jour.

Un commissaire AGT rappelle qu'il n'est pas titulaire de la CARTS. Il indique que leur collègue, M. ZAUGG avait rappelé les dangers potentiels du projet et il voit ici que tout n'est peut-être pas assuré, à ce niveau-là. Il va donc s'abstenir, afin que son groupe puisse prendre position en plénière.

Un commissaire UDC remarque qu'ils ont à se prononcer sur une réalisation éphémère, dont le financement n'est aujourd'hui pas réuni. Il note que la demande est fort tardive, que sa réalisation est très aléatoire et qu'ils ne savent pas si elle sera frappée d'opposition.

Il se demande si c'est bien le moment de se lancer dans une dépense pareille, pour 2 mois. Il ne voit pas la valeur ajoutée de cette manifestation, pour l'Usine. Il annonce que son groupe ne va accepter ce projet, car se sont 230 000 F, plus 100 000 F, plus 70 000 F, etc., pour quelque chose d'éphémère. Enfin, il note que la Ville ne peut pas être accusée d'être ladre, à l'égard de l'usine, puisqu'elle lui fournit plus de 500 000 F de subventions.

Une représentante libérale indique qu'au nom de la diversité culturelle, les libéraux ont examiné cette proposition avec neutralité et sans a priori. Ils sont déçus, notamment concernant le montage financier. Elle note que, sur d'autres projets, les commissaires exigent des recherches de financements extérieurs alors qu'ici tel n'est pas le cas. De plus, les habitants du quartier n'ont pas été concertés, ce qui n'est pas acceptable. Il y a un réel problème d'attitude. Elle relève encore qu'il s'agit d'un projet unique, qu'il n'y a pas eu de mise au concours. Elle estime qu'ils auraient pu faire quelque chose de plus modeste et de plus adapté au lieu, en travaillant par exemple sur les éclairages, puisqu'ils avaient déjà réalisés d'autres projets de ce genre. Elle conclut que, en l'état, les libéraux ne peuvent pas entrer en matière.

Le représentant radical annonce que son groupe est opposé à ce projet. Il est présenté trop tardivement et ne peut pas être prêt dans les temps. De plus, le budget est mal ficelé. Il pense que la seule solution est qu'ils réalisent ce projet dans 5 ans, pour les 25 ans de l'Usine. Il s'agit donc d'un refus, par rapport à la somme et à la non concertation avec les acteurs concernés.

Une commissaire verte exprime sa déception face à ce qu'elle entend. Elle constate une frilosité et un a priori, par rapport à d'autres projets. Concernant le montage financier, elle a compris que, si le financement n'était pas trouvé, la manifestation ne se ferait tout simplement pas. En lisant la lettre de Pro-Coulou, elle remarque que plus d'informations circulent que ce que certains auditionnés ont prétendu. Elle admet que l'Usine pourrait faire un effort de communication et aussi faire appel à des privés.

Elle trouve dommage de refuser un tel projet, lequel représente une opportunité d'avoir une manifestation avec une ouverture sur le quartier, qui aurait certainement amélioré la vie dans ledit quartier.

La PRESIDENTE suggère de passer au vote.

La PR-697 est refusée par :

Pour : 3 (3V)
 Contre : 6 (1PDC, 1R, 2L, 2UDC)
 Abstentions : 5 (1AGT, 3S, 1PDC)

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 230 000 francs destiné au soutien du projet «U.Z » dans le cadre des 20 ans de l'Usine.

Art. 2. – L'octroi mentionné à l'article premier est conditionné à une participation du Canton de Genève pour le soutien du projet «U.ZN» pour un montant de 70 000 francs.

Art. 3. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charge ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

Art. 4. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S6100100209, Association l'Usine.